

CONSEIL GENERAL

Réunion du 22 novembre 2004

RAPPORT DU PRESIDENT

Objet : Aménagement des RD 562 et 962 CAEN / CONDE sur NOIREAU / FLERS
Suite du Débat Public (procédure prévue par la loi du 27 février 2002)

Le 27 janvier 2003, notre assemblée a adopté à l'unanimité le principe de l'aménagement à deux fois deux voies de l'itinéraire BOULON / CONDE sur NOIREAU. Elle a approuvé les caractéristiques techniques de ce projet retenant un fuseau de 500 mètres annexé au rapport.

Le Conseil Général de l'Orne avait pris une position identique le 24 mars 2003 sur la section CONDE sur NOIREAU / FLERS de cet axe CAEN / FLERS.

Conformément à la loi du 27 février 2002, j'ai, conjointement avec mon collègue de l'Orne, saisi le 1^{er} août 2003 la commission nationale du Débat Public. Celle-ci, par décision du 8 octobre 2003, a confié aux deux Départements le soin d'organiser le Débat Public.

A cette fin, j'ai, avec M. BUREL, désigné :

M. Bernard GAASCH, président,
M. Antoine BODENES, membre,
M. Gérard DEBOUT, membre.

Cette commission a travaillé en liaison avec M. Georges MERCADAL, vice-président de la commission nationale du Débat Public à PARIS. La commission a disposé de tous les moyens matériels et techniques, mis à sa disposition par nos soins (locaux, secrétariat, site internet...) pour travailler dans la plus grande indépendance et la sérénité.

La commission nous a remis son rapport le 23 août 2004. L'ensemble des documents est bien entendu à votre disposition au secrétariat de la direction de l'aménagement.

.../

Conformément à la loi, les deux Conseils Généraux disposent de trois mois pour « *rendre publique leur décision quant au principe et aux conditions de la poursuite du projet ; [...cette] décision [...doit être] motivée et [...faire] référence aux arguments développés au cours des mois écoulés* » (rapport du président de la Commission Nationale du Débat Public).

Le Débat Public a été organisé entre le 30 avril et le 2 juillet 2004. Six réunions publiques se sont tenues à CAEN, FLERS, AUNAY sur ODON, THURY HARCOURT et CONDE sur NOIREAU. Plus de 1000 personnes au total y ont participé. Un dossier de synthèse a été diffusé à 5000 exemplaires. Le dossier principal avait été diffusé à 200 exemplaires dans les communes concernées.

Un site internet a été créé à cette occasion et a suscité 2000 visites environ. La commission a reçu 340 questions écrites et plusieurs délégations ont été reçues par ses soins.

C'est dire que le Débat a été approfondi, transparent et équitable. Le président GAASCH a au demeurant remercié les services du Département pour leur concours actif et loyal.

Le président GRANGER, nos collègues CHANDELIER et ALLIZARD ont participé à plusieurs réunions pour présenter la position du Département et écouter les observations.

Le Débat Public a permis de dégager une option très proche de celle souvent proposée au cours des réunions antérieures avec les élus des communes concernées. Il s'agit, comme le précise la commission dans son rapport, « *d'une deux fois deux voies entre BOULON et THURY HARCOURT, une deux fois deux voies entre FLERS et le nord de CONDE sur NOIREAU. Entre les deux, aménagement sur place de la route actuelle, avec répartition de la circulation vers CAEN/FALAISE et vers l'A 84, plus réhabilitation et réutilisation de la voie ferrée en tant que telle entre CAEN et FLERS ou même, installation d'une ligne de bus sur voie réservée en utilisant au mieux les infrastructures existantes et en y adjoignant une piste réservée pour le vélo* ».

Le Département du Calvados entend prendre en compte avec le plus grand soin les arguments qui ont été exposés au cours du débat public. Il convient toutefois de rappeler ce qui, depuis le début, a justifié la position des deux Départements.

1 – Il est indispensable de relier CAEN à FLERS par un projet global et cohérent d'aménagement routier

Le bassin industriel de FLERS / CONDE sur NOIREAU, troisième bassin d'emplois de la Basse-Normandie, doit disposer d'une desserte routière moderne, indispensable à son développement économique (industriel et touristique...).

Personne ne conteste que le trafic actuel, en progression constante, génère de graves nuisances et des accidents de plus en plus nombreux. La route dans son état actuel empêche la fluidité du trafic. Les responsables économiques et les chefs d'entreprises ont interpellé, à de nombreuses reprises, les deux Départements sur l'urgence de cet aménagement.

C'est notamment dans le but de désengorger les traversées de SAINT MARTIN de FONTENAY, MAY sur ORNE et LAIZE la VILLE, que des travaux sont en cours en vue de créer une liaison à deux fois deux voies entre CAEN et BOULON.

L'importance de l'axe CAEN/FLERS au plan régional a été reconnue par le conseil régional de Basse-Normandie. Celui-ci en effet apporte 50 % du financement des études et des travaux. Le président DURON a réaffirmé publiquement le 30 avril 2004 son appui à la mise à deux fois deux voies.

2 – Il vous est proposé aujourd’hui de confirmer la réalisation d’une deux fois deux voies entre FLERS et CONDE sur NOIREAU, déviation ouest de CONDE sur NOIREAU incluse

Le tracé entre FLERS et CONDE sur NOIREAU ne pose pas de problème majeur puisqu’il s’agit d’aménager l’itinéraire existant.

L’aménagement sur place relève au demeurant du Conseil Général de l’Orne. La déviation de CONDE sur NOIREAU est par contre de notre responsabilité.

De plus, la liaison entre CONDE sur NOIREAU et l’autoroute A 88 (CAEN - FALAISE - SEES) sera assurée par les routes départementales n° 1 et n° 511 dont la modernisation est inscrite au programme routier pluriannuel du Département. Nous répondons ainsi à la proposition visant à répartir une partie du trafic vers l’autoroute A 88.

Pour ce qui concerne la liaison avec l’autoroute A 84 (CAEN - RENNES), elle pourra être assurée à partir de l’échangeur prévu entre la déviation de CONDE sur NOIREAU et la RD 36, en utilisant cette RD 36 puis la RD 54 en direction d’AUNAY sur ODON puis de VILLERS BOCAGE avec la R.D. 6.

Le Conseil Général pourra compléter son programme pluriannuel routier en y incluant cet axe.

Nous répondons ainsi positivement aux propositions relatives à l’accès du trafic aux deux autoroutes A 88 et A 84.

3 – Il vous est aussi proposé de confirmer l’utilité d’une liaison à deux fois deux voies entre BOULON et THURY HARCOURT, déviation Est de THURY HARCOURT incluse. Ce choix est d’ailleurs cohérent avec nos travaux en cours entre FLEURY sur ORNE et BOULON.

Bien entendu, une concertation approfondie avant l’enquête publique sera nécessaire avec les élus, les associations et les riverains concernés pour préciser le fuseau définitif qui suivra globalement le fuseau proposé en janvier 2003.

4 – Enfin, il vous est proposé de retenir le principe d’un aménagement sur place de la RD 562 entre le sud de THURY HARCOURT et la déviation de CONDE sur NOIREAU.

Cet aménagement donnera la priorité à la sécurité des riverains et des usagers. Des carrefours seront aménagés. Des déviations seront étudiées en accord avec les communes concernées pour lutter contre les nuisances et pour protéger la sécurité des citoyens. Chacun de ces aménagements respectera le patrimoine paysager et naturel des sites traversés, ainsi que celui des exploitations agricoles et des sites touristiques.

5 – La réutilisation de la voie ferrée CAEN / FLERS doit faire l’objet d’une étude portant sur sa « viabilité économique », comme le suggère la commission. La Région étant désormais intégralement compétente en matière de transports ferroviaires régionaux qu’il s’agisse d’investissement ou de fonctionnement, il convient de la saisir pour qu’elle réalise cette étude en liaison avec la SNCF et Réseau Ferré de France.

Cette étude pourrait utilement inclure la question d’une ligne de bus sur voie réservée dans l’hypothèse où la plate-forme existante serait disponible.

Enfin, il convient de rappeler que le plan départemental en faveur du vélo, adopté le 26 janvier 2004 par le Conseil Général, retient parmi ses priorités la création de pistes aménagées pour le vélo entre CAEN et CONDE sur NOIREAU.

Bien entendu, le Département mettra en œuvre ce plan en liaison avec les communes concernées.

6 – La commission du Débat Public émet le vœu que des études complémentaires soient engagées, (outre celle sur la ligne SNCF CAEN / FLERS) :

- l'étude économique sur l'impact du projet sur le tourisme,
- l'étude économique sur les retombées (industrielles, urbaines et sociales),
- l'étude de trafic,
- l'étude sur la pollution atmosphérique, le bruit, l'hydrographie,
- l'étude d'impact sur l'économie agricole,
- l'étude d'impact sur le patrimoine architectural de la Suisse Normande.

Le Département réalisera bien entendu ces études en plus de celles prévues dans le cadre des enquêtes préalables aux déclarations d'utilité publique des travaux qui seront réalisés. Il s'agit d'ailleurs pour la quasi-totalité de ces études d'une obligation légale.



La qualité du Débat Public qui a été organisé nous incite à poursuivre, comme nous l'avons fait dès 2002, la concertation et le dialogue, dans la clarté et la transparence sur un projet d'intérêt général.

Les études préalables aux enquêtes publiques qui seront organisées prioritairement sur les tronçons FLERS / CONDE sur NOIREAU et BOULON / THURY HARCOURT permettront de préciser les fuseaux, de les adapter en étroite concertation avec les communes et les associations concernées. Le Département est évidemment très attentif au respect du patrimoine naturel et paysager de la Suisse Normande.



En conclusion, prenant en compte les propositions issues du Débat Public, je vous propose de retenir, en accord avec le Conseil Général de l'Orne, le parti d'aménagement (fuseau figurant sur la carte annexée) qui comporte :

- une liaison à deux fois deux voies entre BOULON et THURY HARCOURT (déviation incluse),
- une liaison à deux fois deux voies entre FLERS et CONDE sur NOIREAU (déviation incluse),
- la modernisation des axes CONDE sur NOIREAU / FALAISE et CONDE sur NOIREAU / AUNAY sur ODON / VILLERS BOCAGE,
- l'aménagement sur place de la route actuelle entre THURY HARCOURT et CONDE sur NOIREAU.

Anne d'ORNANO

CONSEIL GENERAL

- : -

Réunion du lundi 22 novembre 2004

- : -

2^{ème} séance du lundi 22 novembre 2004

- : -

Aujourd'hui, lundi 22 novembre 2004, à 14 heures 15, les membres du conseil général du Calvados se sont réunis à l'hôtel du département, dans le lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Mme d'ORNANO, président.

Vice président de Séance : M. AUBRIL

Sont présents : MM. ALLIZARD, ANDREU SABATER, ANFRAY, AUBREY, AUBRIL, BAILLIART, BEAUJAN, BENARD, BENHEHARD, de BOURGOING, CARABEUFS, CHANDELIER, COLIN, Mme COMET-CHEREL, MM. DECLOMESNIL, DESHAYES, DETERVILLE, DUNCOMBE, Ambroise DUPONT, Jean-Léonce DUPONT, ECOBICHON, GASNIER, GEOFFROY, GIRARD, GRANGER, HAMELIN, HUET, LAMARRE, LAVISSE, LEBRUN, LECLERC, LEDRAN, Mlle LE FRANCOIS, M. LEHUGUEUR, Mme LENOURRICHEL, M. NOTARI, Mme D'ORNANO, MM. PIELOT, RENARD, SAINT-ELLIER, SLAMA, Mme VALTER.

Absents et excusés : MM. CASINI, COURSEAUX, DELASALLE, JOUET (pouvoir à M. LEBRUN), LELONG (pouvoir à M. GIRARD), PONDAVEN, QUESNOT.

Monsieur Michel GRANGER donne lecture du rapport susvisé au nom de la commission des travaux publics et de l'aménagement Rural.

.....
.....
Le rapport est adopté, 17 Conseillers Généraux s'étant abstenus.

.....
.....